

Modification sur le renforcement du dispositif d'identification à distance

RETRAIT SMS « TEMPO VIRTUELLE »

SERVICE DE DEPANNAGE DE RETRAIT SUR LES DAB DES CAISSES D'EPARGNE Pendant la crise COVID-19





- O1 Caractéristique du service
- Processus d'identification lors d'une demande de retrait SMS à distance
- O3 Présentation synthétique du process
- O4 Création de la carte « Retrait SMS Tempo Virtuelle »
- O5 Accès et habilitation à la demande de retrait SMS
- Présentation de l'application Retrait SMS Tempo Virtuelle
 - Activation du service
 - La demande de retrait SMS
 - L'historique des retraits
 - La réédition du code secret
- **07** Annexes

La **CommunautéBPCE**



Caractéristique du service

- Service de dépannage de retrait d'espèces via la saisie d'un code SMS sur les Distributeurs de billets des Caisses d'Epargne, notamment pour les clients non titulaires d'une carte bancaire
- Ce service sera disponible pendant la période de confinement et jusqu'à la levée des règles de précaution émanant du gouvernement et permettra :
 - De faciliter la gestion de l'affluence des clients en agence et plus particulièrement en début de mois avec les versements sociaux afin de minimiser les contacts physiques en agence
 - D'éviter aux clients et collaborateurs de manipuler physiquement les Cartes Tempo multifonctions (TMF)
- Pendant la période de confinement, il est possible d'initier le processus de demande retrait par SMS à distance, il convient cependant, de respecter les mesures de contrôle de l'identité du client selon les préconisations présentées en page 4 du présent document

Nouveau processus à appliquer pour identifier les clients qui demandent un retrait sms à distance – valable jusqu'au 30 septembre 2020

- Lors d'un appel entrant d'un client demandant l'activation du service retrait SMS TEMPO, le conseiller doit :
 - Vérifier que le DRC est complet
 - 2. Effectuer un contre-appel sur le numéro mobile sécurisé
 - 3. Demander le numéro de sa CNI, date de naissance et lieu de naissance
 - 4. Vérifier que le numéro de mobile sécurisé n'a pas été modifié depuis au moins 7 jours

Questions secrètes et processus valable jusqu'au 30 septembre 2020

Nouveaux:

- O Processus de contrôle pour toute demande de retrait SMS à distance (NB: le service de retrait SMS s'effectue uniquement à la demande du client pas de proactivité de la part du réseau afin d'éviter les fraudes)
 - Si le client est titulaire d'un abonnement BAD et possède une carte bancaire, il faut l'inciter à activer le service sur un GAB Caisse d'Epargne (il pourra ainsi choisir son propre code secret) et faire lui-même le retrait sur l'appli mobile. Eventuellement se limiter à activer le service sans faire la demande de retrait dans le cas où un client connait un problème avec sa carte (en commande, perdue...)
- En cas de détection de fraude, il conviendra en fonction de la situation :
 - D'interdire l'enrôlement à distance
 - De désactiver le service
 - De réserver les habilitations Caisses permettant l'enrôlement à distance qu'aux services formés aux risques de fraude si nous constatons que des fraudes sont subies par les établissements.



Conditions d'éligibilité au service

- O Pour bénéficier du service « Retrait SMS Tempo Virtuelle »
 - le client doit :
 - Etre un particulier, majeur capable
 - Etre titulaire ou co-titulaire ou mandataire d'une compte de dépôts (04) actif
 - Avoir un n° de mobile enregistré et associé aux opérations sécurisées vérifier si celuici n'a pas été modifié depuis 7 jours (en cas de demande à distance si la CE ouvre cette possibilité aux conseillers)
 - o Le conseiller doit également vérifier l'identité du client demandeur
 - Le client ne doit pas avoir une opposition bloquante :
 - RTM retrait carte TMF
 - ROG retrait OAD GAB



Plafond de retrait et tarification

Plafond de retrait :

- Les retraits par SMS seront plafonnés à hauteur de 500 € sur 7 jours glissants.
- Il est recommandé de limiter le montant à 300 € par demande lorsqu'elle est effectuée à distance (avec toujours un plafond à 500 € / 7 jours glissants)

Tarification:

Pas de tarification appliquée

L'augmentation du plafond de retrait sur 7 jours et la gratuité du service s'appliquent aussi aux clients détenteurs de carte et utilisateurs du service Retrait SMS déjà existant.

Présentation synthétique du process à la <u>lère demande</u> de retrait SMS

Vérification des conditions d'éligibilité (mobile non

modifié depuis 7 jours en cas demande à distance)

Création de la carte « Retrait SMS Tempo Virtuelle »

Conserver le N° de la carte virtuelle

(non visible par le client)

Sur l'appli Retrait SMS Tempo Virtuelle:

Renseigner le N° de la carte

Vérification de l'identifiant BAD

Activation automatique du service et envoi du code à 4 chiffre par SMS (non visible par le conseiller)

Sélectionner le 04 de débit et le montant souhaité

Envoi du code aléatoire SMS à 9 chiffres au client (non visible par le conseiller)

Via le transactionnel du PCM

Via la nouvelle application Retrait SMS Tempo Virtuelle

Présentation synthétique du process à partir de la <u>2^{ème} demande</u> de retrait SMS

Vérification identité du client demandeur Rechercher le N° de la carte et le N° d'abonné BAD Sur l'appli Retrait SMS Tempo Virtuelle : Renseigner le N° de la carte (qui existe déjà) Vérification du N° abonné BAD

Sélectionner le 04 de débit et le montant souhaité

Envoi du code SMS à 9 chiffres (non visible par le conseiller)

Via le transactionnel du PCM

Via la nouvelle application Retrait SMS Tempo Virtuelle



Création de la carte « Retrait SMS Tempo Virtuelle »

A réaliser uniquement avant la première demande de retrait SMS

- Vérifier les conditions d'éligibilité. Pour rappel :
 - Etre un client particulier, majeur capable
 - o Etre titulaire ou co-titulaire ou mandataire d'une compte de dépôts (04) actif
 - Avoir un n° de mobile enregistré et associé aux opérations sécurisées (et non modifié depuis 7 jours en cas de demande à distance si la CE décide d'ouvrir cette possibilité)
- Rechercher et conserver le numéro l'Identifiant BAD

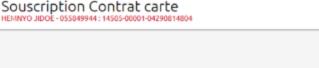


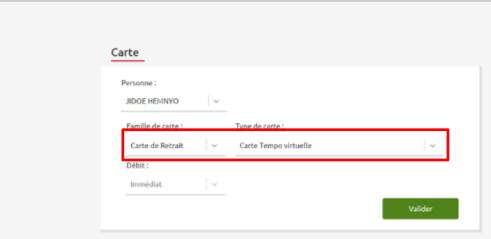
Création de la carte « Retrait SMS Tempo Virtuelle »

A réaliser uniquement avant la première demande de retrait SMS

Créer la Carte Tempo virtuelle

- o par la fonction « Carte hors offres » au poste de travail depuis la synthèse client et le code transaction 0123 – CARTE – Mandataire et seconde carte
- Editer le contrat sans remise d'un exemplaire au client, ni signature
- Conserver le N° de la carte (visible dans l'onglet Service de la synthèse du client), nécessaire pour faire la demande de retrait





La détention d'une carte est obligatoire pour utiliser, en temps normal, le Service Retrait SMS



- → Création d'une carte virtuelle,
- → Pas de fabrication d'un support physique



Accès et habilitation à la demande de retrait SMS

- L'accès au service : 3 façons possibles
 - Via le lien (à copier dans le navigateur internet) :

http://pmmpres-PRO.sigce.caisseepargne.fr:8851/GCE.RetraitSMSDemat/V1.0/Web/Accueil/default.aspx?Sigle=AQON

- Via Culture Net :
 - Mon espace Métier/Aide à la vente/Simulations et Applications/Retrait SMS Tempo Virtuelle
- Sur le PCM (Personnalisation Caisse possible)
 - o Intégration du lien sur le PCM dans le menu des applications privatives
- Seuls les collaborateurs habilités peuvent accéder à l'application
 - Fonctionnement en SSO
 - Le code habilitation pour accéder à l'application : SHKGI2
 - A charge aux Caisses d'habiliter les métiers concernés.



La page d'Accueil de la demande de Retrait SMS



- Renseigner le numéro de la carte Tempo Virtuelle
- Cliquer sur Rechercher



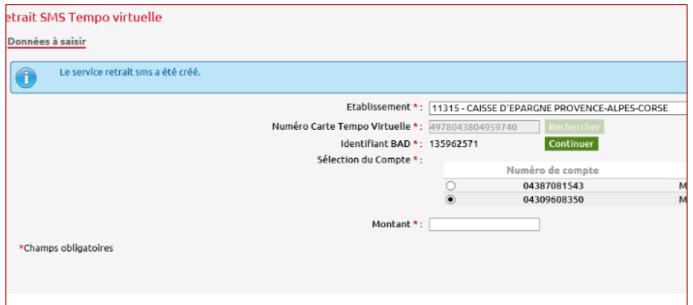
Vérification du Numéro d'abonné BAD

Retrait SMS Tempo virtuelle					
Données à saisir					
	Etablissement *:	11315 - CAISSE D'EPAR	RGNE PROVENCE-ALPES-COR	ise v	
	Numéro Carte Tempo Virtuelle *:	4978043804959740	Rechercher		
	Identifiant BAD * :	135962571	Continuer		
	Sélection du Compte * :	Aucune donnée	-11		
*Champs obligatoires	Montant *:		□ k		

- O Après avoir cliquer sur Rechercher, l'identifiant BAD du client s'affiche
- Vérifier celui-ci.
- Cliquer sur Continuer



 Lors de la première demande de Retrait SMS, un message d'information s'affiche concernant l'activation du service.





Création de l'abonnement

Dans le même temps, le client reçoit sur son numéro de mobile, un SMS l'informant que le service est actif et lui indiquant son code à 4 chiffres permanent. Ce code n'est pas visible par le conseiller.

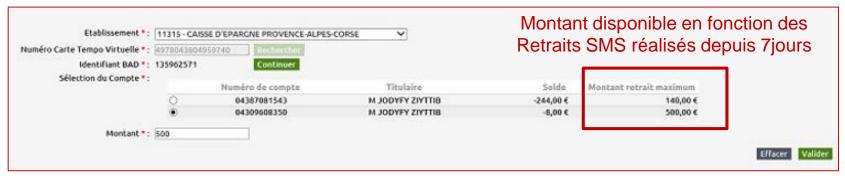
Message Aujourd'hui 17:33 Votre service Retrait SMS est maintenant actif (30/03/20 à 17:33 heure de Paris). Le code secret à 4 chiffres 6431, vous sera demandé à chaque retrait, en complément du code de retrait reÇu par SMS.

Ce code est confidentiel. Le client ne doit pas le communiquer

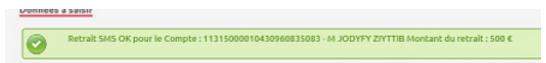
Il doit être conservé par le client car nécessaire pour chaque retrait au distributeur



La finalisation de la demande de Retrait SMS



- Choisir le compte 04 de débit (selon les cas) et le montant du retrait.
- ⊙ Pour rappel : 500 € (multiple de 20 €) sur 7 jours glissants
- Cliquer sur Valider
- Un message apparait sur l'écran et indique que la demande de retrait SMS a été effectuée.





La finalisation de la demande : SMS reçu par le client

Dans le même temps, le client reçoit, par SMS, sur son numéro de mobile, <u>le code de retrait à 9 chiffres (à usage unique)</u>

Ce code de retrait 794 102 181 est valable jusqu'au 01/04/20 à 18:05, heure de Paris (sous réserve d'un solde disponible au moment du retrait). Pour le saisir sur un distributeur Caisse d'Epargne, Banque BCP ou Crédit Coopératif, appuyer sur la touche Retrait SMS située en bas à droite de l'écran.

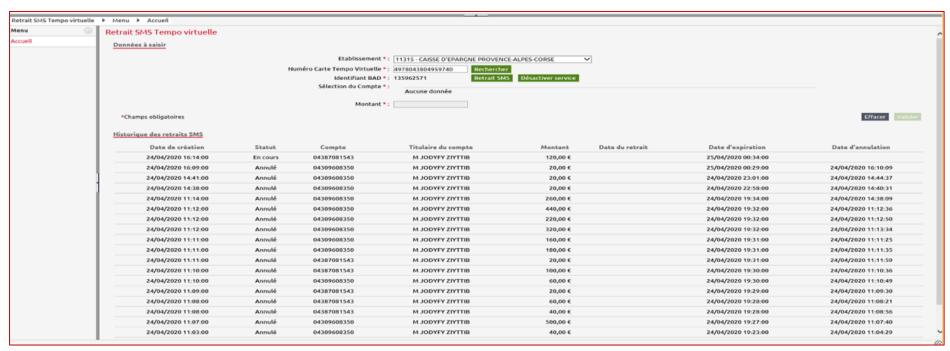
Dès réception du SMS, le client peut se rendre sur un automate de la Caisse d'Epargne pour effectuer son retrait à l'aide du code de retrait à 9 chiffres + code secret à 4 chiffres

Validité du code 24h



L'historique des retraits

La liste des 20 derniers retraits SMS s'affiche après avoir renseigner le Numéro de la carte Tempo Virtuelle (liste des statuts en annexe)





La Réédition du Code Secret (à 4 chiffres)

Dans le cas, où un client perd ou oublie son code secret permanent, il est possible de lui adresser <u>un nouveau code secret</u> :

O Pour ce faire, il est nécessaire de désactiver le service pour le client

 Via le bouton Désactiver Service qui apparait après avoir renseigner le n° de la carte Tempo virtuelle

- Un SMS informe alors le client que le service a été désactivé.
 - A noter que le texte du SMS est destiné à un porteur de carte bancaire qui a désactivé le service en selfcare. Il n'a pas été possible de le modifier.
- S'il y a un retrait SMS en cours, la désactivation du service entraîne son annulation

Vous avez désactivé le service Retrait SMS le 24/04/20 à 16:47, heure de Paris. La désactivation entraine la suppression des demandes de retrait SMS en cours. Vous pouvez à tout moment réactiver ce service sur tous les automates de notre réseau.

- O Puis de réactiver le service en effectuant une nouvelle demande de retrait.
 - La réactivation entraîne l'envoi d'un nouveau code secret par SMS

Bon à savoir : Un client détenant une carte peut, s'il a oublié son code secret, le changer à partir d'un GAB. Sur le menu d'accueil :

Autres Opérations

La **©**mmunauté**врс**е

Retrait SMS



La Réédition du Code Secret (à 4 chiffres)

Le client est abonné au service, Le bouton **Désactiver Service** est accessible

Retrait SMS Tempo virtuelle					
Données à saisir					
	Etablissement *:	11315 - CAISSE D'EPAR	RGNE PROVENCE	ALPES-CORSE	~
	Numéro Carte Tempo Virtuelle * :	4978043804959740	Rechercher		7
	Identifiant BAD *:	135962571	Retrait SMS	Désactiver service	

Le client vient d'être désabonné. Un message informe le collaborateur que le service a été désactivé. Le Bouton Désactiver Service est inaccessible.

Retrait SMS Tempo virtuelle	
Données à saisir	
La désactivation du service a été effectué. (135962571)	
Etablissement *:	11315 - CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE
Numéro Carte Tempo Virtuelle *:	4978043804959740 Rechercher
Identifiant BAD *:	135962571 Retrait SMS Désactiver service
I-CE I Titre de la présentation	La ©mmunauté s



La Réédition du Code Secret (à 4 chiffres)

Dans le cas, où un client perd ou oublie son code secret permanent, il est possible de lui adresser <u>un nouveau code secret</u> :

- Pour ce faire, il est nécessaire de désactiver le service pour le client
 - Via le bouton Désactiver Service qui apparait après avoir renseigner le numéro de la carte Tempo virtuelle
 - Un SMS informe aussi le client que le service a été désactivé.
 - S'il y a un retrait SMS en cours, la désactivation du service entraîne son annulation
- O Puis de réactiver le service en effectuant une nouvelle demande de retrait.
 - La réactivation entraîne l'envoi d'un nouveau code secret par SMS

Annexes



Les écrans de souscription de la carte Virtuelle sur MyWAy

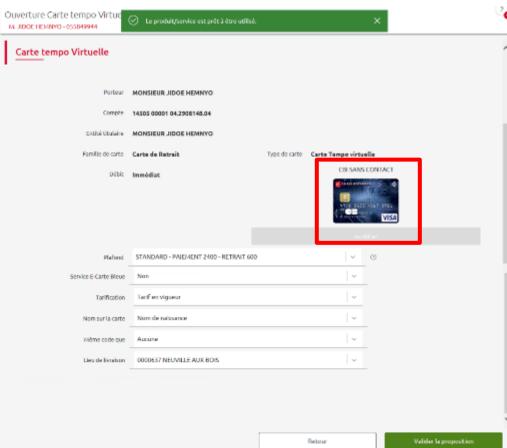
Souscription Contrat carte

HEMNYO JIDOE - 055849944 : 14505-00001-04290814804

Carte			
Personne:			
JIDOE HEMNYO	~		
Famille de carte :		Type de carte :	_
Carte de Retrait	~	Carte Tempo virtuelle	~
Débit:			
Immédiat	~		



Les écrans de souscription de la carte Virtuelle sur MyWAy



Ne pas tenir compte du visuel. Il n'y aura pas de fabrication d'un support physique



Le contrat de la Carte Tempo Virtuelle

I		Agence: SAINT CYR SUR LOIRE (0000270)	Page 1/	1
ı	CAISSE D'EPARGNE	2 0974756117	Le 31/03/2020	11:38:34
ı	LOIRE-CENTRE	N° compte:	14505 00001 042	90814804

CREATION CARTE HORS OFFRE POUR UN TITULAIRE

TITULAIRES

Nom de famille : M JIDOE HEMNYO né le 10/10/1965 à NEUVILLE AUX BOIS ■ Adresse : 3 AVENUE D OSSUNA 64200 BIARRITZ ■ Nationalité FRANCAISE • Identifiant client : 0055849944 😭 (personnel) : non renseigné (mobile) : 0601878896 • Situation de famille : Marié

Nom de famille : MME ZETYFOCAD ATZE Nom d'usage : JIDOE née le 08/07/1978 à ROSTOV ■ Adresse : 3 AVENUE D OSSUNA 64200 BIARRITZ Nationalité: RUSSE ■ Identifiant client: 0081331811
(personnel): 0238918671 (mobile): non renseigné ■ Situation de famille: Marié

Je (nous) soussigné(e)(s), M JIDOE HEMNYO, MME ZETYFOCAD ATZE demande(ons) la création d'une carte hors offre pour le titulaire désigné ci-dessous et déclare(ons) avoir pris connaissance de la "Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Ne pas faire signer le contrat Ne pas en donner une copie au client. Car cette carte est technique et permet d'activer le service de retrait, elle n'est pas visible du client.

MONSIEUR JIDOE HEMNYO possède une Carte Tempo virtuelle. PLAFONDS APPLICABLES A VOTRE CARTE RETRAIT AUTRES BQ FRANCE 600,00 EUR / 07 jours glissant, PAIEMENT NATIONAL 2 400,00 EUR / 30 jours glissant, PAIEMENT INTERNATIONAL 2 400.00 EUR / 30 jours glissant. PAIEMENT MAXIMUM 2 400,00 EUR / 30 jours glissant, RETRAIT PARTENAIRES 600,00 EUR / 07 jours glissant, RETRAIT A L'ETRANGER 600,00 EUR / 07 jours glissant, RETRAIT MAXIMUM 600,00 EUR / 01 jour glissant, RETRAIT CAISSE D'EPARGNE 600,00 EUR / 07 jours glissant

Ne pas tenir compte des montants mentionnés. Un seul plafond à retenir : 500 € /7 jours glissants

SERVICE APPLE PAY:

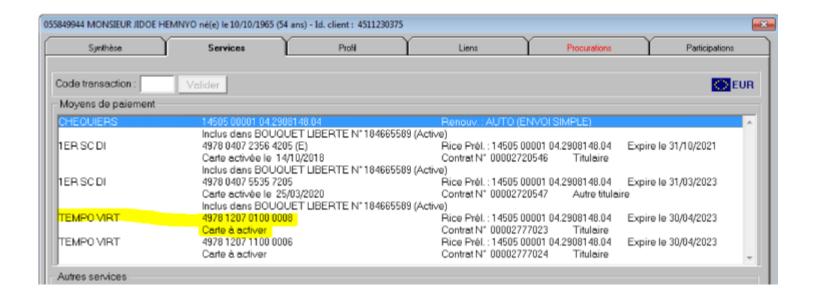
Lorsque son accord est requis pour la conclusion des présentes, le représentant légal du titulaire de la carte reconnaît avoir préalablement pris connaissance et accepte les Conditions Générales d'Utilisation du Service de Paiement Mobile Apple Pay.

Ces demières sont également disponibles sur le site internet de la Caisse d'Epargne.

Cachet et signature de la CAISSE D'EPARGNE	Paraphes en bas des pages et signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite 'îu et approuvé'
Votre correspondant	



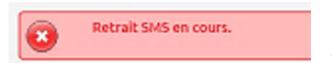
Visibilité de la carte Tempo Virtuelle sur la synthèse





Les messages d'erreur sur l'application Retrait SMS Tempo Virtuelle

Des messages d'erreur sont prévus en cas de saisie incorrecte :



Il n'est pas possible de générer un nouveau retrait SMS tant que le précédent est actif (validité 24h) ou que le retrait d'espèces n'a pas été effectué sur le GAB



La demande de retrait est supérieure à 500 € ou les Retrait SMS effectués depuis 7 jours n'ont pas été pris en compte pour le calcul du montant autorisé



Montant du retrait invalide (20 € minimum et multiple de 20 €).

La demande de retrait n'est pas un multiple de 20€. Les montants comme 30€, 50€, 70€... ne sont pas autorisés



Les messages d'erreurs sur l'application **Retrait SMS Tempo Virtuelle**

Des messages d'erreur sont prévus en cas de saisie incorrecte :



Le numéro de carte saisie n'est pas celui d'une carte Tempo Virtuelle



Le numéro de carte saisie est erroné



Liste des statuts d'opérations

Etat	Libellé	Commentaires	
1	En cours	Le retrait d'espèces n'a pas encore été effectué au distributeur	
2	Effectué	Le retrait d'espèces a été effectué au distributeur	
3	Non effectué douteux	Incident : Il y a un doute sur la distribution des espèces lors du retrait au GAB	
4	Incident	Incident (coupure informatique) lors du retrait au GAB	
5	Expiré	Le retrait d'espèces au GAB n'a pas été effectué dans les 24h	
6	Annulé	Retrait annulé par le client sur son application mobile ou par l'agence	
7	Refusé	Retrait refusé au GAB, provision insuffisante	
8	Non effectué	Incident : La distribution des espèces n'a pas eu lieu lors du retrait au GAB	
20	Retrait demandé	Etat transitoire exceptionnel	



Retrait des Espèces sur le GAB









PARTENAIRE PREMIUM

